

Verbalisation non-respect de feu rouge à vélo

Par cycliste_malchanceux

Bonjour,

Une voiture de la mairie avec des policiers municipaux est garée en route. L'un d'eux m'interpelle et me demande de me ranger à droite.

Je suis en vélib, c'est la première fois que je suis interpellé de la sorte.

L'agent récupère ma pièce d'identité, remplit le PVe, me rend la pièce. Je pars, un peu dégoûté.

Je roule directement sur un passage piéton (il n'y avait personne, et non, je n'ai pas posé mon pied à terre. J'ai vérifié après coup que je n'étais pas vraiment dans le droit. Ni dans son infraction, peut-être ?), les piétons ayant feu vert.

L'agent crie : LE FEU EST ROUGE ! (il y avait un autre feu qui était rouge)

Je lui dis de loin en roulant que c'est vert pour les piétons.

Et de loin, j'entends ce qui me semble être ces paroles : "Bon bah contrôle."

La première amende que je suis sûre de recevoir est une amende de 4eme classe minorée.

Mais est-ce que je risque autre chose à cause du passage en vélo sur un passage piéton ? Pour risquer un procès sur ce coup, je dois être reverbalisé, ce qui n'a pas été le cas.

L'agent a-t-il le droit de récupérer mes informations du premier PVe pour me coller un autre PVe ?

Puis-je contester l'amende ? cela va-t-il servir à quelque chose ?

Merci de votre temps, et passez une excellente journée.

Par janus2

L'agent a-t-il le droit de récupérer mes informations du premier PVe pour me coller un autre PVe ?

Bonjour,

Oui, bien entendu. Vous avez été identifié lors du premier contrôle.

Nota : Sur le vélo, vous êtes considéré comme un véhicule et devez respecter le code de la route des véhicules, à pied en tenant le vélo à la main, vous êtes considéré comme un piéton.

Ne confondez pas...

Par cycliste_malchanceux

Bonjour, merci pour votre réponse.

Donc le pire des cas que je risque, ce sera 2 verbalisations ?

L'une à laquelle j'ai été présente, l'autre pour avoir traversé le passage piéton à vélo.